

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2013-10-5-2

Service consulté

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2010-2013
ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2013
4ÈME PROGRAMMATION**

Résumé : Dans le cadre d'une 4ème programmation, il est proposé d'accompagner le financement d'actions éligibles au programme LEADER du Groupe d'Action Locale des Pays du Sundgau et de Saint-Louis Trois Frontières tel que prévu dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2010-2013 :

- Soutien au titre du CTV du Sundgau 2010-2013, à hauteur de 6 691 € pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL des Pays du Sundgau et de Saint-Louis Trois Frontières et nécessitant un co-financement national.

I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENVELOPPE SPECIFIQUE LEADER

Le 18 novembre 2008, la candidature proposée par le Groupe d'Action Locale (GAL) des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS et Trois Frontières a été officiellement retenue par le comité régional de sélection des GAL dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

Le **GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS et Trois Frontières** a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire.

Le programme d'actions porte sur quatre axes :

- les mesures agro-environnementales (MAET),
- le soutien à l'économie agricole,
- le développement du tourisme rural,
- la valorisation du patrimoine.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2010-2013 du Sundgau, une enveloppe a été créée afin de permettre le cofinancement d'actions spécifiques qui s'inscrivent dans le programme LEADER.

En effet, la sollicitation du FEADER dans le cadre du programme LEADER est conditionnée à des cofinancements publics nationaux. Or, pour certains types d'actions relevant de la stratégie développée par le GAL, les cofinancements ne peuvent trouver de place dans les aides sectorielles.

Aussi, cette ligne spécifique permet de cofinancer ces actions à hauteur de 10 000 € dans le cadre du CTV Sundgau pour l'année 2013. L'intervention départementale à travers cette

enveloppe constitue ainsi l'effet de levier qui est souhaité dans le Contrat de Territoire de Vie.

II. DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2013 – QUATRIEME PROGRAMMATION

Territoire de Vie du Sundgau

Un projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de 6 691 € en section de fonctionnement :

- **Structuration et promotion de la filière viande : organisation d'un évènement culinaire lors de la Semaine du Goût (projet porté par le Syndicat Mixte pour le Sundgau)**

Il s'agit de la quatrième étape du projet de coopération initié entre les deux GAL haut-rhinois (Sundgau et Thur-Doller) pour structurer et promouvoir la filière viande locale. Dans ce cadre, les deux GAL haut-rhinois ont organisé un concours de cuisine avec 23 restaurateurs. L'objectif de ce concours était de pouvoir proposer des recettes originales et accessibles pour cuisiner les morceaux à cuisson lente qui composent les caissettes de viande commercialisées par le GIE Terre d'Elsass. Ces recettes ont été rassemblées dans un livre de cuisine. Courant de l'été, six groupes de jurés se sont rendus chez les restaurateurs pour goûter et départager les recettes proposées. Les six finalistes gagnent le droit de participer au second tour.

Cette deuxième partie du concours fait l'objet de la présente demande de subvention. Un évènement culinaire sera organisé à l'Ecomusée le 15 octobre prochain. Lors d'une soirée, les six finalistes accompagnés chacun d'un proche et d'un éleveur devront cuisiner en direct un plat à base de viande Terre d'Elsass. L'objectif de cette soirée est d'assurer la promotion du projet et en particulier du lancement de la centrale de réservation des caissettes sur internet.

Cette action est portée par le Syndicat Mixte pour le Sundgau pour un montant de 21 424,28 € TTC.

Il est proposé de retenir ce projet sur une base subventionnable de 16 728 € TTC (les frais de réception ne sont pas subventionnables), et d'un taux d'aide de 40 %, soit une aide départementale de 6 691 €.

Le montant des aides à allouer pour cette quatrième programmation des opérations 2013 s'élève à :

- Programme F731, imputation 0-65-71-65735-28271-006 : **6 691 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 NOVEMBRE 2013

Groupe d'action local (F)
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00014	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU P13-Organisation d'un évènement culinaire lors de la Semaine du Goût	16 728,00	40%	6 691,00